

5

OCT
2020

Communes

COMMUNE DE CHÊNE-BOUGERIES CONSULTATION PUBLIQUE

Projet de plan directeur communal 2035 et plan directeur des chemins pour piétons

Contexte

Chêne-Bougeries est une commune du canton de Genève située sur la rive gauche du Léman. Le territoire communal - d'une superficie de 414 hectares - est délimité par deux frontières naturelles : la Seymaz à l'est et l'Arve au sud.

La qualité exceptionnelle de son patrimoine paysager et bâti, la proximité du centre-ville et une situation entre deux gares du Léman Express expose Chêne-Bougeries à une forte pression urbaine ; cette pression a toutefois contestée lors de six votations populaires entre 1998 et 2018.

Par ailleurs, son territoire est fractionné par les voies de communication radiales de l'agglomération (routes Jean-Jacques Rigaud, de Chêne, de Malagnou et de Florissant) qui matérialisent des coupures entre quartiers.

Les principaux enjeux du plan directeur communal portent donc sur la maîtrise du développement de la commune, la protection et la pérennisation de son patrimoine naturel et bâti, ainsi que sur l'amélioration de l'offre en zones de verdure, équipements, services, espaces publics et réseaux de mobilité douce permettant de préserver et d'améliorer le cadre de vie des habitants.

Le plan directeur communal (PDCom) 2035 et plan directeur des chemins pour piétons (PDCP)

Le plan directeur communal est un document d'urbanisme qui définit les options de la commune en vue de gérer et, autant que possible, maîtriser son développement, moyennant les contraintes imposées par l'État dans plan directeur cantonal. Il traite de nombreux domaines : habitat, activités, espaces publics, mobilité, milieux naturels, environnement, énergie, etc. Il a pour but de définir une vision à moyen terme (10-15 ans) de l'évolution souhaitée et des moyens à mettre en œuvre pour y parvenir. Il lie les autorités cantonales et communales dans leurs décisions et préavis concernant les modifications du territoire.

L'entrée en vigueur du plan directeur cantonal dans sa version 2015-2030 oblige les communes à se doter d'une planification directrice ; le plan directeur communal inclut également le plan directeur des chemins pour piétons.

Procédure

En application de l'article 11bis al. 5 et 6 LaLAT (L1 30), la commune de Chêne-Bougeries

en collaboration avec le Département du Territoire (DT), engage **une consultation publique du 5 octobre au 5 novembre 2020** sur le projet de plan directeur communal 2035 et plan directeur des chemins pour piétons.

Durant cette période, les documents peuvent être consultés :

Sur le site internet de la commune, à l'adresse : <https://chene-bougeries.ch/>

En raison des mesures sanitaires, la consultation de documents par voie électronique est recommandée. Toutefois, afin de permettre à tou.te.s d'y accéder, un exemplaire sera également consultable :

- **à la Mairie de Chêne-Bougeries**, 136 route de Chêne (horaires : lundi, mercredi et jeudi, de 9h à 12h et de 14h à 16h, mardi de 7h30 à 18h et vendredi de 9h à 12h)

- au **Département du Territoire (DT)**, rue David-Dufour 5, 1205 Genève, à la réception de l'Office de l'Urbanisme, 5ème étage (horaires: du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00).

De plus, une séance d'information destinée aux habitant.e.s de la commune est organisée le mardi 13 octobre 2020 à 20h00 à la salle communale de Chêne-Bougeries, route du Vallon 1, 1224 Chêne-Bougeries

Les observations relatives au Plan directeur communal 2035 et plan directeur des chemins pour piétons doivent être exclusivement adressées via le système de consultation publique accessible depuis le site internet de la Commune www.chene-bougeries.ch ou par écrit sur le formulaire disponible en mairie de Chêne-Bougeries, ce jusqu'au 5 novembre 2020 inclus.